

**Compte rendu de la réunion ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL
du 27 janvier 2022 à 19 heures**

Président : Jean-Claude DESCHIZEAUX, Maire.

Présents : Laetitia BAILLE, Arlette BERNARD, Etienne BILLET, Laurence BOUCQUIN, Patricia CHMARA, Philippe DAVIDIAN, Jean-Claude DESCHIZEAUX, Rémy GUILLOT, Francine HINSCHBERGER, Dominique MARTIN.

Excusés : Charles-Edouard OLIVETTI, Alexandre ROUSSET, Yoann MAUPPIN, Sandrine TARION (pouvoir à Jean-Claude DESCHIZEAUX), Nelly THOMASSIN (pouvoir à Jean-Claude DESCHIZEAUX).

Secrétaire de séance : Arlette BERNARD.

-+--+

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Modification du tableau des emplois communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un emploi d'agent polyvalent (cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux) d'une durée de travail de 35 heures par semaine à compter du 01 février 2022.

Travaux d'aménagements sécuritaires :

. Avenant n° 3 au marché de l'entreprise AXIMA CENTRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant n° 3 qui acte la prolongation du délai d'exécution des travaux jusqu'au 31/01/2022 et autorise Monsieur le Maire à le signer.

. Avenant n° 1 à la convention conclue avec le Département de l'Ain

Un avenant n° 1 modifiant l'article 5 de la convention initiale concernant les charges d'investissement, sera conclu avec le Département de l'Ain. Le Département versera à la commune une participation financière d'un montant forfaitaire de 26 500 euros sans taxe, correspondant à 100 % du coût total du tapis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant n° 1 à la convention et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement du parking de l'espace de loisirs

Le parking de l'espace de loisirs doit être aménagé cette année ainsi que la mise en sécurité du chemin de Betheneins (partie située vers la salle polyvalente).

L'étude du projet sera réalisée par un maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de CLP Ingénierie d'un montant de 3 550 euros HT / 4 260 euros TTC (phase conception uniquement) et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Versement d'une subvention à l'amicale de la classe en 2

La fête des conscrits organisée par l'amicale de la classe en 2 de Montceaux aura lieu les 14 et 15 mai 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser à l'amicale des classes en 2 une subvention d'un montant de 2 000 euros.

Décision sur le maintien du taux de la taxe d'aménagement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 4 % pour l'année 2023.

Débat sur la Protection Sociale Complémentaire

Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales doivent organiser un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire avant le 18 février 2022.

Il est rappelé que la commune verse depuis 2013 une participation mensuelle à tout agent justifiant d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée (assurance maintien de salaire). Aucune participation concernant la mutuelle santé.

Le Conseil Municipal, prend acte qu'un débat a eu lieu, et décide de créer un groupe de travail qui conduira une réflexion sur la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire.

Compte rendu du conseil communautaire du 14 décembre 2021

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le compte rendu du conseil communautaire du 14 décembre 2021 est consultable sur le site de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

Compte rendu des commissions

◆ Social :

Le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni le 05 janvier 2022. Le repas des aînés n'ayant pas pu être organisé en raison de la crise sanitaire, un panier gourmand a été remis aux personnes âgées de 71 ans et plus (72 personnes ont souhaité le recevoir).

Un logement T4 de la SEMCODA se libère le 03 février.

Les habitants du lotissement « Le Hameau des Cyprès » ont adressé une pétition à la mairie faisant part de leur désaccord concernant l'augmentation du prix du gaz de leur fournisseur et demandant le raccordement du lotissement au gaz de ville.

◆ Eclairage public :

Les travaux d'éclairage public réalisés en 2021 ont été réceptionnés (un candélabre est légèrement penché et un luminaire n'a pas été installé sur la façade de la mairie).

Les projets 2022 sont présentés :

- enfouissement des réseaux aux entrées du village et remplacement des luminaires par des LED
- installation de candélabres au parking de l'espace de loisirs
- ajout de 4 nouveaux points lumineux

◆ Animation :

Les guirlandes et décors de Noël ont été déposés. L'achat de nouveaux décors est prévu cette année.

◆ Bâtiments communaux :

Une fissure a été constatée sur une façade de l'église ; le devis de l'entreprise RAE pour l'installation de jauges et le masticage des fissures est accepté (coût 1 573,60 euros TTC).

Le compteur Linky de l'école sera déplacé le 14 février (pendant les vacances scolaires).

Un volet roulant électrique sera installé à la mairie par l'entreprise Ain Rhône Fermetures (coût 1 619,04 euros TTC).

◆ Scolaire :

Deux enseignants de l'école Les Cerisiers et quatre agents communaux étaient en grève jeudi 27 janvier. Les élèves des deux classes n'ont pas été accueillis et le restaurant scolaire a été fermé. Le repas a été fourni par les parents.

Le comité de suivi du restaurant scolaire s'est réuni le 10 janvier. Une étude est réalisée sur l'installation de purificateurs d'air à l'école.

Le règlement du restaurant scolaire stipule qu'en cas d'absence de l'enseignant, le repas du jour reste dû même si l'enfant ne mange pas au restaurant scolaire. Le Conseil Municipal décide de ne pas facturer aux familles le repas du 1^{er} jour lorsqu'un enseignant est absent pendant la crise sanitaire et non remplacé.

◆ Urbanisme, aménagement du territoire :

La Direction Départementale des Territoires a mis en recouvrement l'astreinte due par un administré qui a construit une clôture illégalement.

◆ **Voirie, espaces publics** :

Un administré qui a acquis dernièrement une maison route de Belleville a fait part à la commune qu'un fossé situé sur sa parcelle recueillait des eaux pluviales provenant de Montval et n'avait pas été informé de la présence de cette servitude lors de l'achat de la propriété.

Un courrier a été adressé à un riverain de la route de Montmerle lui demandant de tailler sa haie.

Quatre gabions ont été installés le long de l'écluse, route de Montmerle, pour empêcher le stationnement de véhicules.

La construction des maisons dans la propriété Bidard commencera en mars.

◆ **Fleurissement** :

Un devis a été demandé à la jardinerie Les Pousses de la Calonne à Guéreins pour la fourniture des plants de fleurs 2022.

Divers

Le Conseil Municipal est informé des points suivants :

- L'association du Restaurant Scolaire a versé à la commune le solde de l'actif financier soit la somme de 152,91 euros.

- Un point est fait sur les finances de la commune au 31 décembre 2021 :

- . excédent de fonctionnement : 201 512,02 euros
- . excédent d'investissement : 46 528,02 euros
- . CCAS : excédent de fonctionnement : 4 619,27 euros

- Le SMIDOM a augmenté les tarifs de la redevance incitative pour l'année 2022 de 2,8 %. Le tri aux points d'apport volontaire est modifié à compter du 1^{er} février.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 24 février 2022.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, déclare la réunion close.

La séance est levée à vingt heures cinquante cinq minutes.

Le Maire,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

